

216C1766
FR0010357145-OP020-RO11

29 juillet 2016

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

PISCINES GROUPE GA

(Alternext)

- 1 - Le 29 juillet 2016, SwissLife Banque Privée, agissant pour le compte de la société civile GA Finances¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société PISCINES GROUPE GA, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

A ce jour, compte tenu de la conclusion, le 25 juillet 2016, d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre M. Gérard Andrei², Mme Patricia Andrei, Mme Pascale Andrei, Mme Sandra Andrei, MM. Florent et Geoffrey Necco, M. Henri Achdjean, M. Jean-Claude Curcovich, M. Jean-Michel Faurel, M. Albert Fernandes, Mme Patricia Fernandes, et la société civile immobilière Capriers³, l'initiateur détient de concert avec les personnes susvisées, 3 014 284 actions PISCINES GROUPE GA représentant 6 028 568 droits de vote, soit 97,12% du capital et 98,53% des droits de vote de cette société⁴, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote en assemblée générale ordinaire	% droits de vote en assemblée générale ordinaire	Droits de vote en assemblée générale extraordinaire	% droits de vote en assemblée générale extraordinaire
Gérard Andréi ⁵	125 882	4,06	251 764	4,11	251 764	4,11
GA Finances ⁵	95 371	3,07	190 742	3,12	190 742	3,12
M. ou Mme Gérard Andréi ⁶	2 059 385	66,36	4 118 770	67,31	3 792 618	61,98
Patricia Andréi ⁷	232 421	7,49	464 842	7,60	138 694	2,27
Pascale Andréi ⁸	301 790	9,72	291 970	4,77	603 580	9,86
Sandra Andréi ⁹	303 396	9,78	295 182	4,82	606 792	9,92

¹ Contrôlée par M. Gérard Andréi.

² En ce compris la société civile GA Finances, contrôlée par M. Gérard Andrei.

³ Détendue à hauteur de (i) 54% par Mme Pascale Andréi, (ii) 38% par Mme Patricia Andréi, (iii) 4% par M. Florent Necco, et (iv) 4% par M. Geoffrey Necco.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 3 103 540 actions représentant 6 118 780 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Actions détenues en pleine propriété.

⁶ M. ou Mme Andréi détiennent la pleine propriété de 1 896 309 actions et l'usufruit de 163 076 actions.

⁷ Mme Patricia Andréi détient la pleine propriété de 69 347 actions et l'usufruit de 163 074 actions.

⁸ Mme Pascale Andréi détient la pleine propriété de 145 985 actions et la nue-propriété de 155 805 actions.

⁹ Mme Sandra Andréi détient la pleine propriété de 147 591 actions et la nue-propriété de 155 805 actions.

Florent Necco ¹⁰	54 425	1,75	94 310	1,54	108 850	1,78
Geoffrey Necco ¹¹	54 425	1,75	94 310	1,54	108 850	1,78
Henri Achdjean ⁵	600	0,02	1 200	0,02	1 200	0,02
Jean-Claude Curcovitch ⁵	81 880	2,64	163 760	2,68	163 760	2,68
Jean-Michel Faurel ⁵	12 170	0,39	24 340	0,40	24 340	0,40
M. ou Mme Albert Fernandes ⁵	15 937	0,51	31 874	0,52	31 874	0,52
SCI Les Capriers ⁵	2 752	0,09	5 504	0,09	5 504	0,09
Total concert¹²	3 014 284	97,12	6 028 568	98,53	6 028 568	98,53

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **1,46 €** par action la totalité des actions PISCINES GROUPE GA existantes non détenues par lui et les membres du concert susvisés, soit 89 256 actions représentant 2,88% du capital et 1,47% des droits de vote de cette société.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

Le cabinet HAF Audit & Conseil, représenté par M. Olivier Grivillers, a été mandaté comme expert indépendant par la société PISCINES GROUPE GA en application de l'article 261-1 II du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société PISCINES GROUPE GA a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions PISCINES GROUPE GA est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹⁰ M. Florent Necco détient la pleine propriété de 47 155 actions et la nue-propriété de 7 270 actions.

¹¹ M. Geoffrey Necco détient la pleine propriété de 47 155 actions et la nue-propriété de 7 270 actions.

¹² Il est précisé que la détention des membres du concert ne prend pas en compte (i) 163 076 actions PISCINES GROUPE GA dont l'usufruit est détenu par M. ou Mme Gérard Andréi (les nus-propriétaires étant Mme Sandra Andréi à hauteur de 77 903 actions, Mme Pascale Andréi à hauteur de 77 903 actions, M. Geoffrey Necco à hauteur de 3 635 actions, et M. Florent Necco à hauteur de 3 635 actions), et (ii) 163 074 actions PISCINES GROUPE GA dont l'usufruit est détenu par Mme Patricia Andréi (les nus-propriétaires étant Mme Sandra Andréi à hauteur de 77 902 actions, Mme Pascale Andréi à hauteur de 77 902 actions, M. Geoffrey Necco à hauteur de 3 635 actions, et M. Florent Necco à hauteur de 3 635 actions).